Image not found or type unknown

état des lieux intermédiaire imposé par le propriétaire

Par **57teddy**, le **05/01/2016** à **17:17**

mon propriétaire m'annonce qu'il va procéder à un état des lieux le 30 juin 2016 alors que je n'ai pas donné mon préavis. Il a effectué un état des lieux d'entrée et il y aura certainement aussi un état des lieux de sortie mais a-t-il le droit de refaire un état des lieux intermédiaires ?

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **05/01/2016** à **17:27**

Bonjour,
Un tel état des lieux, en cours de location, n'aurait de toute façon aucun intérêt !
Vous n'avez aucune obligation d'accepter...

Par **57teddy**, le **05/01/2016** à **18:43**

bonjour,
tout d'abord je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir complètement oublié la politesse, il est vrai élémentaire. J'étais, lorsque j'ai écrit ces quelques lignes, sous le coup de l'émotion que m'a causé mon proprio. En tout cas, je vous remercie pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à ma demande.
Bien cordialement à vous, 57teddy

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés